

SAINT LAURENT

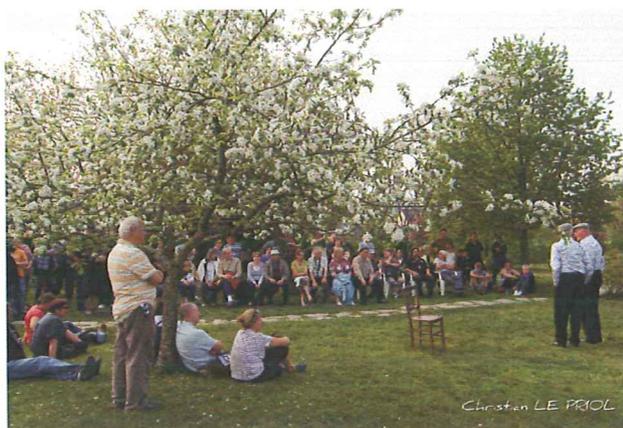
SUR OUST



Bulletin Municipal



16ème Festival



Cabaret à Domicile



9 & 10 avril 2011

Juillet 2011

N° 56



Le mot du Maire



Bonjour à tous !

Depuis notre dernier bulletin du mois de janvier, plusieurs travaux en cours ont été terminés :

 **Le hangar** est fini et redonne une belle allure à notre centre bourg. Tout le matériel communal va y trouver sa place, ainsi que celui des associations.

 **L'aire de jeux** a été dotée de nouveaux éléments et les enfants peuvent venir y jouer en toute sécurité.

 **L'opération immobilière**, construction de 5 logements, menée en partenariat avec la CCVOL sur le terrain au sud du bourg, est toujours en étude et ne verra le jour qu'en 2012. (le dossier est compliqué et se fait sur plusieurs communes en même temps, ce qui retarde les délais d'exécution...)

 **Notre Bar " Le Village "** transformé en "**Tono du Village**" a été repris par Noémie et Tony qui se débrouillent comme des chefs pour faire vivre ce lieu. Le bar et le restaurant sont ouverts tous les jours sauf le mardi. N'hésitez pas à venir les saluer, vous y serez bien accueillis !

 **L'école** va faire des travaux importants pour retrouver une nouvelle jeunesse et s'agrandir. Le nombre d'élèves entre St Laurent et St Congard est en nette augmentation et c'est de bon augure pour l'avenir de notre regroupement pédagogique ...

 **Valérie** a remplacé Christiane DANY qui est partie en retraite. Elle s'occupe de la garderie et de la cantine qui sont devenus des services de la commune. Le reste de son temps elle est employée aux espaces verts et au ménage des locaux. Elle fait de son mieux pour garder notre commune propre et agréable.

 **Dans le cadre de l'intercommunalité**, plusieurs projets sont à l'instruction comme le pôle communautaire, la piscine, l'aménagement des zones d'activité... Beaucoup de services sont également rendus par son intermédiaire, n'hésitez pas à nous demander si vous souhaitez des renseignements. Plusieurs lignes de bus ont été mises en place pour les 2 mois d'été afin de se rendre à Malestroit ou Sérent (où se trouve la piscine communautaire). Notre commune est desservie le vendredi après-midi et le trajet aller-retour ne coûte que 1 €. C'est une expérience qui sera renouvelée, si elle fonctionne bien !

 Le dimanche 7 août, la commune s'est à nouveau inscrite au programme de "**A Dimanche au Canal**". C'est une manifestation qui est proposée tout le long du Canal de Nantes à Brest aux communes qui le souhaitent.



Il y aura un spectacle "**Guitare & Harpe**" avec Albert MAGNIER et sa troupe au cours de l'après-midi. Un apéritif est offert à 12h30. Il n'y a qu'à amener son pique-nique...

Venez y nombreux, c'est à la passerelle !

Je vous souhaite à tous un très bel été
et remercie encore une fois tous ceux qui oeuvrent
dans les différentes associations et au Conseil
Municipal, pour faire vivre notre commune.



Le Maire,
Isabelle MICHEL



La Page du Doyen

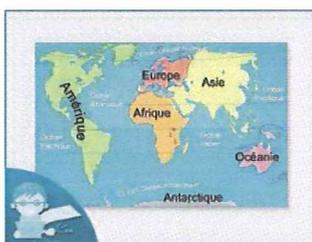
Le premier semestre de l'année s'achève sous la pluie, bienvenue pour bien des aspects et sous le vent, que l'on aimerait un peu moins fort et un peu plus chaud.

Mais cela ne m'a pas empêché d'être "actif" et de tester ... les nouveaux restaurants du coin :

Eh bien notre nouvelle auberge Le Tono mérite d'être fréquentée, vous y trouverez amabilité et restauration avec un bon rapport qualité/prix !

Et pour attendre le retour de la chaleur, voici quelques propos réchauffants :

Géographie



La Maîtresse d'école demande à Toto :

- Quels sont les continents que tu connais ?
- L'Europe, l'Amérique, l'Afrique, l'Océanie, l'Asie et Papy.

- Tiens donc, pourquoi Papy ?

- Ben, ma mère dit toujours que Papy est incontinent...

Labo en folie

Le téléphone sonne, Mme Dupont répond :

- Bonjour, Mme Dupont, ici le directeur du laboratoire médical. 2 échantillons au nom de Mr Dupont nous sont parvenus et nous ne savons pas lequel est celui de votre mari. C'est franchement mauvais ou inquiétant.

- Que voulez-vous dire, Docteur ?

- Eh bien, le premier Dupont a été testé positif à l'Alzheimer et l'autre au Sida. Et nous ne savons pas lequel est votre mari.

- C'est terrible Docteur ! Vous ne pouvez pas refaire les tests ?

- Bien sûr, Madame, mais ils sont très longs ! Or, il faudrait réagir rapidement !

- Alors, selon vous, que dois-je faire maintenant ?

- Eh bien Madame, voilà, je vous suggère de déposer votre mari au centre-ville... et s'il retrouve tout seul son chemin vers la maison, surtout ne couchez plus avec lui !

Clinique

• Ressemblance

Le père :

- Trouvez-vous que mon fils me ressemble ?

L'ami :

- Oui, mais ce n'est pas grave, l'essentiel est qu'il soit en bonne santé.

• Gagné

Un monsieur est à l'hôpital avec la tête enveloppée d'un solide pansement.

L'infirmière lui dit :

- Mon pauvre monsieur, votre femme doit vous manquer...

L'homme répond :

- D'habitude oui, mais cette fois-ci, elle m'a eu.

Quelques citations de France Bleu

- Concupiscent : ce n'est pas un mot. C'est un rébus.
- Etudiants, étudiantes, ne vous présentez plus au bac : prenez le pont de Tancarville !
- Qui aime bien ses lunettes ménage sa monture.
- Quand on a la santé, ce n'est pas grave d'être malade.
- Il ne faut pas parler de concorde dans la maison d'un imbécile pendu



- Je n'aimerais guère vivre dans la lune. Ça m'embêterait de changer de quartier, tous les neuf jours.



Bon été à toutes et à tous.

Raymond TAILLY





Conseil Municipal

Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame le Maire indique qu'il s'avère nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, regroupant l'entretien des espaces verts et des bâtiments ainsi que la cantine et la garderie, pour une durée hebdomadaire de service fixée à 30 heures. Elle propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

Créer un emploi relevant du grade de Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} Classe appartenant à la filière Technique, à raison de 30 heures hebdomadaires ;

Modifier en conséquence le tableau des effectifs

Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, article 64111

Cadeau pour un départ en retraite

Madame MICHEL explique au Conseil Municipal que Christiane DANY, Adjoint technique, quitte définitivement la collectivité pour prendre sa retraite et propose donc à cette occasion de lui offrir un cadeau. Après réflexion, le choix de ce cadeau se porterait vers une bicyclette.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à effectuer l'achat d'un vélo en cadeau de départ pour Mme DANY

Contrat Non Titulaire Emploi Saisonnier

Madame le Maire explique aux conseillers que Melle LE DOUARON Amélie, qui venait d'être embauchée au 1^{er} mars 2011 en tant qu'Adjoint Technique à temps complet, souhaite rompre son contrat.

Une remplaçante pour ce poste a été retenue mais celle-ci n'effectuerait que 30h00/semaine.

Afin de compléter les 5h00 manquantes, Madame le Maire propose donc de faire, dans un premier temps un contrat saisonnier, d'une durée de 3 mois à compter du 11/04/2011, en tant qu'agent technique non titulaire à temps non complet (5h00).

Une jeune fille, Maëva LEBRETON, qui travaille actuellement pour l'école de St Laurent accepterait ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à recruter Melle LEBRETON en tant qu'agent non titulaire à compter du 11/04/2011.

Contrat "Chenil Service"

Madame le Maire explique aux Conseillers Municipaux qu'afin de satisfaire aux obligations de la loi n°99-5 du 6 janvier 99, du Code Rural (article L 211-22 et suivants, article R 211-3 et suivants) et du Règlement Sanitaire Départemental, la commune se doit de passer un contrat de prestations de services pour la capture, le ramassage et le transport des animaux errants.

A ce titre, Chenil Service, nous propose un contrat de Prestations de Services Missions de Services Publics.

Après lecture et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le contrat avec Chenil Service.



Enquête publique – EARL du HOUSSA

Demande d'autorisation d'exploiter un élevage avicole situé au lieu-dit "St Vincent" à Ruffiac.

Madame le Maire explique à l'assemblée que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la demande présentée par l'EARL du Houssa - St Vincent - 56140 Ruffiac, en vue d'exploiter un élevage avicole comportant, après extension, un effectif de 25 500 dindes au lieu-dit "St Vincent" à Ruffiac, soit 76 500 animaux équivalents.

Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas s'opposer à cette demande, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Achat d'un véhicule



Madame le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il s'avère nécessaire d'acquérir un véhicule d'occasion pour le Service Technique - Espaces Verts et propose de fixer un montant maximum en vue de cet achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête le montant maximum à hauteur de 3000,00 € et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.

FEMODEC ⇒ Lutte contre les nuisibles

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération en date du 26 mars 2010 approuvant la convention multi-services proposée par la FEMODEC (Limitation des populations des ragondins, lutte collective contre les taupes et limitation des populations de corneilles).

La FEMODEC propose le renouvellement de cette convention pour un montant de 38,30 € en 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la FEMODEC.

CIP 56 ⇒ Lutte contre les rongeurs

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs convenu avec le C.I.P 56 et signé le 12/11/2003.

Comme il est noté à l'article 4 de ce contrat, le C.I.P 56 vient de nous faire parvenir un bon pour accord afin de reconduire une nouvelle intervention sur la commune en 2011. Le montant de leur prestation sera de 653,37 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le bon pour accord proposé par le C.I.P 56 pour l'année 2011.



Gardiennage église 2011

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux que l'indemnité de gardiennage des églises a été revalorisée de 0,49 % pour 2011.

Sur proposition du Maire, et conformément aux directives ministérielles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide que l'indemnité de gardiennage allouée au prêtre affecté à l'église de St LAURENT sur OUST, est fixée à la somme de **119,55 €**.

Aménagement de l'Aire de jeux

Madame le Maire explique que suite au diagnostic Sécurité de l'aire de jeux réalisé par l'APAVE, celle-ci doit être remise aux normes assez rapidement.

Pour ce faire, JEM CONCEPT, société spécialisée dans l'aménagement d'aires de jeux, conforme aux normes européennes nous propose 3 devis.



Le coût de cette opération d'aménagement de l'aire de jeux : mise au norme + fourniture et mise en place d'un nouveau jeu, s'inscrit en dépense d'investissement dans le Budget Commune opération n° 108 " Terrains de Jeux".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis D11-090 qui s'élève au montant de 11 136,00 € HT, soit 13 318,66 TTC et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cet aménagement

Construction du hangar communal

Madame le Maire rappelle aux conseillers que, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé pour le hangar communal, de supprimer l'espace ouvert en partie supérieure des élévations par la pose d'un bardage et la création d'un plancher bois en partie supérieur afin de créer une surface de stockage.

L'entreprise La Maison DUBOIS a envoyé une proposition d'avenant pour un montant HT de 6 549,66 €. Le montant HT du marché initial était de 14 982,10 €, le nouveau montant serait donc de 21 531,76 € (soit 25 751,98 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet avenant.



Tarifs de la cantine et de la garderie Péri-scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de revaloriser le tarif du repas de la cantine et le tarif de la garderie pour la rentrée de septembre 2011. La commune de St Congard vient de délibérer et d'arrêter le nouveau tarif à 3,15 € le repas pour la cantine et à 1,60 €/heure pour la garderie, avec tout ¼ d'heure commencé est dû.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de s'aligner sur commune de St Congard et de revaloriser le prix du repas à 3,15 € et de la garderie à 1,60 €, avec tout ¼ d'heure commencé est dû.



Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal

Vu les articles L.1123-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code Civil, notamment son article 713,

Vu l'arrêté municipal du 12 octobre 2010 déclarant l'immeuble sans maître,

Vu l'avis de publication du 18 octobre 2010

Considérant le certificat attestant l'affichage au tableau d'affichage de la Mairie de l'arrêté municipal susvisé

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Elle expose que le propriétaire des parcelles ZA 184 d'une contenance de 690 m² et ZA 257 d'une contenance de 101 m² ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L.1123-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Dès lors ces biens sont présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.

Ces parcelles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. L'article L.1123-3 *in fine* du Code Général de la propriété des personnes publiques impose l'obligation à la commune d'incorporer les biens dans le domaine communal dans un délai de 6 mois à compter de la vacance présumée de ces biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil et de l'article L.1123-3 alinéa 4 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

- Décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;

- Mme le Maire est chargée de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces parcelles et est autorisée à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet ;

- Mme le Maire est chargée de rendre compte de l'évolution de la procédure et des démarches entreprises aux plus proches réunions du Conseil Municipal ;

- Autorise Mme le Maire à acquitter les frais d'enregistrement des actes notariés.

Garantie pour un emprunt souscrit par l'O.G.E.C. de St Laurent

Madame MICHEL rappelle au Conseil Municipal, la demande faite par l'OGEC de l'école de St Laurent sur Oust concernant l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux d'agrandissement de l'école.

Une délibération avait été prise lors de la réunion du 29/01/2011 dans laquelle la commune acceptait de se porter caution à hauteur de 50 % du prêt qui s'élevait à 90 000 €. Depuis le montant de l'emprunt a évolué et s'élève à présent à 75 000 €.

La Caisse de Crédit Mutuel de Malestroit nous demande donc de délibérer à nouveau afin de prendre en compte les changements du montant du capital emprunté et des caractéristiques de financement proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une garantie d'emprunt à l'OGEC à hauteur de 50 % du prêt de 75 000 € souscrit à la CCM de Malestroit Sérent.
- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette caution.

Modification des statuts de la C.C.V.O.L (Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux)

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux propose une modification de ses statuts afin de permettre le lancement de certaines actions relatives au projet de territoire et sollicite donc l'avis des 16 communes membres.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'adopter les statuts tels qu'annexés à la présente délibération et validés par le Conseil Communautaire en date du 24/02/2011.

Approbation du principe de constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de campagne de point à temps

Les communes membres de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux doivent procéder à la passation d'un marché public pour la réalisation de campagne de point à temps sur les voies de leur territoire respectif.

L'article 8 du Code des Marchés Publics prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales d'avoir recours à la formule du groupement de commandes. Un tel groupement permet d'envisager un niveau de prestation satisfaisant en matière de prix de revient et de qualité technique et donc la réalisation d'économies d'échelle pour la réalisation des travaux concernés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 8,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de St Laurent sur Oust d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation de marchés public de travaux séparés ayant pour objet la réalisation de campagne de point à temps sur les voiries communales suivant les besoins propres de chaque membre,

Considérant que la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux, entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de campagne de point à temps sur les voiries communales.
- D'approuver la convention constituant le groupement de commande entre la commune de St Laurent sur Oust et la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux.
- De désigner un Élu titulaire et un Élu suppléant membre de la commission d'appel d'offres de la commune pour siéger au sein de la commission d'appel d'offre du groupement : Mr Jean De TORQUAT en tant que titulaire et Mme Isabelle MICHEL en tant que suppléant;
- D'autoriser le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Approbation du principe de constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'acquisition de défibrillateurs par la CCVOL

Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que, suite à la volonté de certaines communes membres de la CCVOL d'acquérir un ou des défibrillateurs, un groupement de commande va être constitué dont le coordinateur sera la CCVOL.

Pour ce faire, une convention de groupement de commandes est proposée par la CCVOL.

Il faut également désigner un membre pour la Commission d'Appel d'Offres qui représentera la commune lors des réunions et aura voix délibérante.

Après lecture du projet de convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'acquisition de défibrillateurs entièrement automatiques et des accessoires.
- D'approuver la convention constituant le groupement de commande pour l'acquisition de défibrillateurs automatiques avec accessoires.
- De désigner Jean-Claude LABBE comme le membre pour la Commission d'Appel d'Offres qui représentera la commune.
- D'autoriser le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Madame le Maire de la commune de St Laurent sur Oust informe que, par courrier du 20 mai 2011 reçu le 25 mai 2011, Monsieur le Préfet a adressé le projet de schéma départemental de coopération intercommunal pour recueillir l'avis du conseil municipal, conformément aux termes du paragraphe IV de l'article 35 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Dans la mesure où notre commune est concernée par le rattachement à un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre, il appartient au conseil de se prononcer sur la modification envisagée dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Il est précisé qu'il convient de se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification du projet de schéma. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

A l'issue de ce délai, le projet de schéma, ainsi que l'ensemble des avis recueillis seront transmis pour avis à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), qui, à compter de cette transmission, disposera d'un délai de 4 mois pour se prononcer.

Les propositions de modification du projet de schéma, conformes aux dispositions législatives, adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres, seront intégrées dans le projet de schéma.

Mme le Maire présente alors les propositions de modification qui concernent la collectivité.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- Est donné un avis défavorable sur la proposition n°1 : création d'une grande Communauté de Communes au niveau du Pays SANS LA CCVOL.
- Est donné un avis favorable sur la proposition n°2 : création de 2 communautés de communes (Ploërmel, Mauron, Josselin et La Trinité pour l'une, et Guer, La Gacilly pour l'autre) , la CCVOL restant telle qu'elle existe aujourd'hui.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération au Préfet.

<u>Subventions 2011</u>		<u>Cotisations 2011</u>	
Souvenir français :	15,00 €	Association des Maires de France :	94,88 €
Donneurs de Sang :	30,00 €	Pas à Pas :	40,00 €
Maison Familiale Rurale :	45,00 €	Association des St Laurent de France :	124,40 €
GVA :	30,00 €	CNAS :	346,02 €
FNATH	30,00 €		
Eveil à la Musique :	30,00 €		
Ragondins	39,00 €		
EDO :	450,00 €		



Vote des Taux d'Imposition 2011

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition au titre de l'année 2011 :

Taxe d'Habitation : 15,13 % - Taxe Foncière (bâti) : 24,12 % - Taxe Foncière (non bâti) : 51,19 %



Budget Primitif 2011 "Commune"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	326 590,52	243 059,02	83 205,39	156 510,65	409 795,91	399 569,67
Restes à Réaliser			53 937,25	29 846,80	53 937,25	29 846,8
Report Résultats 2009		83 531,50	49 214,81		49 214,81	83 531,50
TOTAUX	326 590,52	326 590,52	186 357,45	186 357,45	512 947,97	512 947,97



Compte Administratif 2010 "Commune"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		98 520,50	10 394,38			88 126,12
Opérations	202 956,70	291 272,96	113 178,83	74 358,40	316 135,53	335 631,36
Totaux	<i>202 956,70</i>	<i>359 793,46</i>	<i>123 573,21</i>	<i>74 358,40</i>	<i>316 135,53</i>	<i>423 757,48</i>
Résultats clôture		156 836,76	49 214,81			107 621,95
Restes à réaliser			53 937,25	29 846,80	53 937,25	29 846,80
Résultats R à			24 090,45		24 090,45	
Résultats définitifs		156 836,76	73 305,26			83 531,50



Compte Administratif 2010 "Assainissement"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		8 449,78	9 416,59		966,81	
Opérations	24 123,46	31 209,18	15 410,35	20 004,25	39 533,81	51 213,43
Totaux	<i>24 123,46</i>	<i>39 658,96</i>	<i>24 826,94</i>	<i>20 004,25</i>	<i>40 500,62</i>	<i>51 213,43</i>
Résultats clôture		15 535,50	4 822,69			10 712,81
Restes à réaliser						
Résultats R.à R						
Résultats définitifs		15 535,50	4 822,69			10 712,81



Budget Primitif 2011 "Assainissement"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	37 558,30	26 845,49	16 001,93	20 824,62	53 560,23	47 670,11
R.à R.					860,00	
Report Résultats 2009		10 712,81	4 822,69		4 822,69	10 712,81
TOTAUX	37 558,30	37 558,30	20 824,62	20 804,62	58 382,92	58 382,92



Informations Municipales



Naissances



Brieg, Ronan, Marie OLIVIER
- *La Perrière* - 19/04/2011

Charlotte, Gwenn, MOËLLO
- *Foucherel* - 07/06/2011

Swanna, Anne, Camille OLIVIER
- *Rue du Clos des Chalands* - 14/06/2011

Aziliz, Klervie PERRET
- *Evas* - 15/06/2011

Mariage



Noémie GUILLAUME
&
Tony LE GOFF
31/05/2011

Décès



Hélène, Marie, Augustine JOUBERT
21/03/2011

Cet été, vous souhaitez accéder aux commerces de Malestroit, aller nager à la piscine de Sérent, visiter des musées, aller marcher sur la voie verte, rejoindre un covoitureur, ou aller aux Animations de Loisirs, ...

Pensez à utiliser le Ti'bus CCVOL !



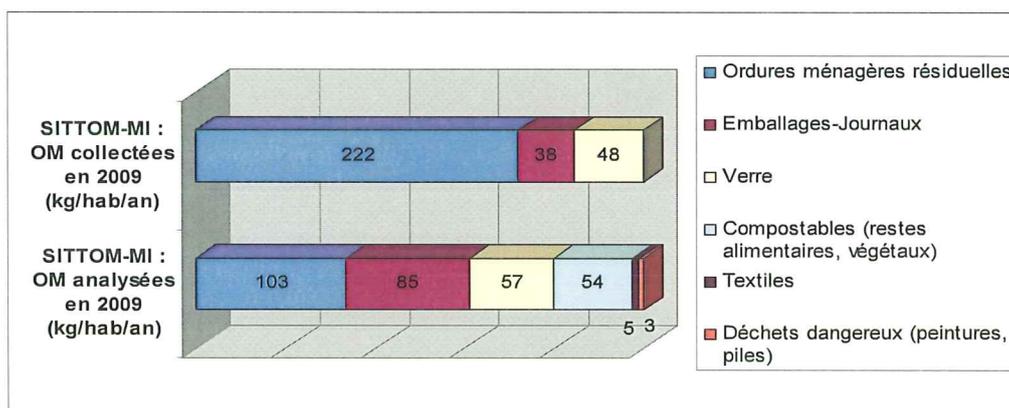
Ce nouveau mode de transport local est expérimenté par la CCVOL durant la période estivale du **4 juillet au 3 septembre 2011**. L'ensemble des communes du territoire communautaire auront la possibilité de rejoindre Malestroit et Sérent une fois par semaine. Le Ti'bus roulera du **lundi au samedi, uniquement les après-midi**. Les billets vous permettant de faire un aller-retour sont vendus à l'entrée du car à **1 €**.

Pour St Laurent, ce sera le vendredi avec un départ à 13h30 Place du Four, puis retour à 18h15 Place du Four. Les horaires et circuits sont disponibles en mairie de St Laurent sur Oust et au bar Le Tono.

TRI SELECTIF : CONTINUEZ VOS EFFORTS

Depuis 2003, le geste du tri sélectif fait partie de votre quotidien. Vous avez acquis l'essentiel des consignes de tri malgré la diversité des emballages mis sur le marché.

Nous sommes tous concernés par le tri des déchets. Aujourd'hui trop de déchets ne sont pas valorisés. Il faut savoir que 187 kg/hab.an sont incinérés à l'usine du SITTOM-MI ([Syndicat Intercommunal de Transfert et de Traitement des Ordures Ménagère du Morbihan Intérieur](#)) à Pontivy alors que plus de 50% de ces ordures ménagères pourraient encore être valorisées (recyclage des emballages, du verre, compostage...) Il reste donc encore des efforts à fournir.



Nous pouvons remarquer que vos efforts sont constants, toutefois des erreurs de tri persistent, en voici quelques exemples :

- pots de yaourts, pots de crème fraîche, barquettes de beurre, emballages de viennoiserie (souvent mis dans le conteneur à emballages) doivent être mis dans le bac des ORDURES MENAGERES.
- Les ampoules à filaments sont à déposer dans le bac des ORDURES MENAGERES
- La vaisselle, verre à boire, pots de fleurs en terre cuite sont à emmener en déchèterie
- Les films plastiques autour des revues doivent être enlevés pour permettre le recyclage du papier.

Pour rappel, voici ce que vous devez mettre dans chaque conteneur à déchets :

- **Dans les conteneurs à papier (de couleur bleue)** : papiers, journaux, magazines, prospectus, catalogues, annuaires, cahiers (le tout sans film plastique)
- **Dans les conteneurs à verre (de couleur verte)** : bouteilles, pots et bocaux en verre
- **Dans les bacs gris** : les ordures ménagères, tous les déchets non recyclables (films plastiques, pots de yaourts, barquettes en polystyrène...)



dans les conteneurs à emballages (couverture jaune) :



bouteilles d'eau, de jus de fruit, de soda, de lait, de soupe, d'huile



flacons en plastique, de produits de toilette, de lessive, d'adoucissants, de liquide vaisselle, cubitainers



boîtes métalliques de conserve, aérosols, bidons de sirop **sans bouchon**, barquettes en aluminium (**vidées**)



cartonnettes (sur-emballages), briques alimentaires de jus de fruit, lait, soupe



Non recyclé

A jeter dans votre poubelle d'ordures ménagères :

Barquettes en polystyrène, pots de produits laitiers (crème fraîche, pots de yaourt ...), sacs et films en plastique, pots de jardinage en plastique, emballages sales et non vidés.

DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)

Selon la réglementation en vigueur, la filière de collecte des déchets électriques et électroniques en fin de vie a été mise en place sur notre territoire.

Vous disposez des 2 moyens d'élimination de ces déchets, le premier à privilégier, le « un pour un », c'est-à-dire que lorsque vous rachetez un appareil ménager, vous ramenez au magasin l'appareil usager qui sera repris gratuitement. La seconde filière de collecte est la déchèterie, qui peut reprendre tous vos appareils usagés non remplacés.



LES LAMPES USAGEES : le recyclage

Grâce à vous, le recyclage des tubes fluorescents et des lampes usagés est possible et permet :

- de préserver les ressources naturelles : 93 % des matières sont recyclées ;
- d'économiser les ressources énergétiques : la fusion du verre recyclé consomme moins d'énergie que celle de la silice ;
- de limiter les risques de pollution.

Pour cela, vous disposez de conteneurs adéquats :

- chez vos commerçants revendeurs de ces produits
- dans vos déchèteries

Les points de collecte sont identifiables par ce logo :



OPERATION COMPOSTAGE DOMESTIQUE : Grâce au compostage domestique, 30 % de vos ordures ménagères ne seront pas incinérées et ces déchets organiques vous permettront de réaliser votre propre compost. Déjà 1850 composteurs ont été distribués depuis 2006. Si vous n'avez pas le votre, prenez contact avec le service Environnement au 0 800 862 333 (*Numéro Vert*) qui vous remettra un composteur et vous donnera les consignes pour une bonne utilisation. Des réunions d'informations seront organisées pour vous apporter de plus amples informations sur le sujet.



DEPOTS SAUVAGES



Selon l'article R635-8 du code pénal, « il est strictement interdit de déposer, d'abandonner ou de jeter(..) à l'exception des emplacements désignés à cet effet (..) soit des ordures, déchets, matériaux (..) ». De ce fait, tout dépôt au pied des conteneurs, aux bords des routes ou dans les bois est une infraction à la législation.

Nous vous demandons d'utiliser les moyens que vous avez à votre disposition pour déposer vos déchets : conteneurs à déchets ou déchèteries, pour préserver notre environnement.

Deux déchèteries sont à votre disposition :

SERENT (Parc d'Activités du Gros Chêne):

Lundi 13h30 - 18h00

Mercredi, vendredi, samedi : 9h00- 12h00 et 13h30 - 18h00

RUFFIAC (La Landes des Arches)

Mardi, jeudi : 9h00-12h00

Samedi : 9h00- 12h00 et 13h30 - 18h00

Le service Environnement de la CCVOL se tient à votre disposition pour toutes questions sur la collecte des déchets. Un numéro vert est à votre disposition :



Pour plus d'information sur la prévention des déchets n'hésitez pas à consulter le site internet du Conseil Général du Morbihan : www.tousecocitoyens56.fr.

Merci à ceux qui trient et à ceux qui s'y mettront.

Point sur les vidanges des installations d'assainissements individuels:

Depuis l'arrêté du 7 septembre 2009 le métier de vidangeur est clairement réglementé. Le Préfet du Morbihan a agréé des entreprises autorisées à effectuer les vidanges et le transport des boues (liste sur le site internet de la DDTM du Morbihan) :

http://www.morbihan.equipement-agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=163

Voici ci après les points importants de cet arrêté :

- l'arrêté exclut tout particulier, agriculteur ou entreprise d'effectuer une vidange d'un élément constituant un assainissement non collectif s'il n'est pas agréé.
- toute vidange effectuée hors cadre réglementaire peut être sanctionnée pour travail non déclaré, ainsi que l'épandage sauvage de boue.
- les bordereaux de suivi de déchet doivent être présentés lors des contrôles du SPANC si une vidange a été effectuée (article 10 de l'arrêté du 7 septembre 2009)

Il est aussi important de préciser que le coût de vidange comprend une part pour le transport et la prestation du vidangeur et une part pour la dépollution en station de traitement.



NE LAISSEZ PAS VOS CHIENS DIVAGUER !

En dehors des grandes agglomérations, il arrive fréquemment que l'on croise un chien errant au cours de nos sorties dans les petites villes ou dans les villages. Les excuses des propriétaires (quand on les trouve) pour se déresponsabiliser varient de « je n'ai pas de clôture », jusqu'à « je n'ai pas le temps de le promener », en passant par « il ne fait de mal à personne », et « il a échappé à ma vigilance, c'est la première fois que cela arrive » ou encore « il ne lui est jamais rien arrivé, il fait attention ».

On a beau défendre la cause des chiens, il y a des moments où la négligence des hommes irrite.

Est-il utile de préciser qu'un chien n'est pas un humain et qu'aussi gentil soit-il, il peut avoir une réaction imprévisible dans un contexte favorisant ? Même dans une rue peu fréquentée, il suffit d'une fois pour que l'animal errant provoque un incident.

Pour les propriétaires un peu laxistes qui laissent leurs chiens divaguer à leur guise, sous couvert de « liberté et absence de contraintes », j'évoquerai les risques liés à la divagation de leur animal :

- causer un accident de la circulation (il peut être blessé, ou si par réflexe le conducteur l'évite, provoquer indirectement des dégâts),
- mordre un passant (qui voudrait par exemple le repousser ou l'empêcher de venir flairer son enfant),
- poursuivre tout ce qui se déplace un peu rapidement (les chats, les cyclistes, les voitures),
- terroriser une personne qui n'est pas familière des chiens...

Source : Laurence Bruder Sergent - www.vox-animae.com - Comportementaliste Formatrice de comportementalistes - Auteur des livres « la cause des chiens », « j'éduque mon chien moi-même »

Loi n°99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux ; Décret n°91-823 du 28 août 1991 et arrêté du 30 juin 1992 ; Articles 213 et suivants du code rural ; Articles L.2212-2-7e du code général des collectivités territoriales ; Circulaire interministérielle (Intérieur-Agriculture) du 11 mai 1984.

Aux termes de l'article L.2212-2.7e du code général des collectivités territoriales, les maires doivent remédier aux événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par la divagation des animaux malfaisants ou féroces. S'agissant plus particulièrement des chiens et des chats errants, leur divagation est interdite par l'article 213-2 du code rural. L'article 213 du code rural précise que le maire a l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher leur divagation. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Il prévoit également que les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune, soient conduits à la fourrière où ils seront gardés. En outre, les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir ou de faire saisir par un agent de la force publique, les chiens et chats errants dans les propriétés dont ils ont l'usage afin qu'ils soient conduits à la fourrière.



Afin de préserver la qualité de vie mais aussi la santé de tout un chacun, nous demandons aux propriétaires de chiens de faire en sorte que leurs aboiements ne perturbent pas la tranquillité du voisinage.

Nous vous rappelons que le propriétaire de chien qui aboie pourra être condamné à des dommages-intérêts et qu'il a donc l'obligation de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins.

L'article **1385 du Code civil** dispose que toute personne est responsable des dégâts ou nuisances commis par son chien, soit que l'animal soit sous sa garde, soit qu'il soit égaré ou échappé.

L'article R. 1337-7 précise que le fait d'être à l'origine d'un tel délit est passible d'une peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe (450 €).

L'année scolaire étant achevée, faisons un retour sur les principales activités qui l'ont émaillée.

Nous avons axé notre travail sur le thème de l'eau.

Le 17 décembre, l'arbre de Noël a réuni les élèves des deux écoles pour un spectacle mêlant chants et danses/ Un bulletin météo annonçait chacune de leurs interventions.



Les huit séances de piscine ont permis aux élèves du CP jusqu'au CM2 de parfaire leur aisance dans l'eau.

Le 25 février, nous avons fêté le carnaval dans les rues de Saint Laurent sur Oust avec les enfants du RPI. Un goûter préparé par les parents a prolongé la fête ainsi que le visionnage sur le Tableau Blanc Interactif du spectacle de Noël.



Le 8 avril, les élèves de la GS au CM2 se sont retrouvés avec leurs camarade réseau de Malestroit pour fêter les 100 ans de l'UGSEL. Les GS, CP et CE' pratiqué des jeux collectifs et d'adresse à Pleucadeuc. Les CE2 CM étaie Malestroit.

Le 14 avril, les GS, CP ont visité la caserne de pompiers de Malestroit. Pour l'occasion, le port du casque est devenu obligatoire !!!



Le 17 avril : tous les enfants du RPI ont participé au forum des arts vivants de Saint Abraham. Divers ateliers leur étaient proposés : rythme, chant, danses bretonnes, hip hop, expression théâtrale...

Le 30 mai : Dans le cadre de la sécurité routière, les CE2 CM accompagnés de leurs deux roues ont suivi plusieurs parcours : petit rappel des règles de bonne conduite.



Du 14 au 17 juin : les enfants de CE sont partis avec les CM de l'école saint Joseph de Saint Congard à Plouha (22) en classe d'eau. Ils ont pu ainsi participer à des expériences pour découvrir la santé d'un ruisseau, découvrir l'île de Bréhat par un jeu de chasse au trésor...

Et pour finir,

Vendredi 1^{er} juillet :

sortie à Saint Congard pour fêter la fin de l'année scolaire.





Les Amis Laurentins

Amis Laurentins, à la veille de l'été qui s'annonce, les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances.

Voici le résumé des activités du premier semestre 2011.



A l'issue de l'assemblée générale du 25 janvier qui a réuni la majorité des adhérents autour de la galette des rois, nous avons accueilli 5 nouveaux adhérents. Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.

Le 5 mars, le concours de belote a remporté un vif succès, 28 équipes se sont données la réplique dans une ambiance conviviale, et chacun est reparti avec un lot.



Le 14 juin, les Amis Laurentins associés aux joyeux Ruffiacois sont partis en direction de Pont Aven.

Le voyage fut de courte durée, après trois quarts d'heure de route, sur la voie express à l'entrée de Vannes un accident impliquant cinq véhicules nous a contraint à interrompre notre périple. Un camion a percuté l'arrière du car et poussé celui-ci dans la voiture qui le précédait. Aucun passager du car n'a été blessé. La matinée étant bien avancée notre transporteur a fait le nécessaire pour nous rapatrier au point de départ avec un nouveau car. La sortie est reportée en septembre, nous attendons que l'autocariste nous propose une date.



pour votre fidélité et à tous les bénévoles qui s'investissent sans compter pour la pérennité de l'association.



En raison d'une faible présence des adhérents pendant la période d'été, il n'y aura pas de réunion mensuelle en juillet et août. Merci pour votre compréhension.

En attendant de vous retrouver à la rentrée le 27 septembre, bonnes vacances à tous.



Un peu de détente avec les termes empruntés au monde animal :

Que vous soyez fier comme un coq, fort comme un bœuf, têtu comme une mule, malin comme un singe, chaud comme un lapin ou fine mouche, vous êtes tous un jour ou l'autre, devenu chèvre pour une caille aux yeux de biche.

Vous arrivez frais comme un gardon à votre premier rendez-vous et là, pas un chat ! Vous faites le pied de grue, vous demandant si cette bécasse vous a réellement posé un lapin. Le type qui vous a obtenu ce rancard, avec lequel vous êtes copain comme cochon, vous l'a certifié. Cette poule a du chien, une vraie panthère ! C'est sûr, vous serez un crapaud mort d'amour. Mais tout de même, elle vous traite comme un chien. Vous êtes prêt à gueuler comme un putois, mais non, elle arrive.

Bon, dix minutes de retard, il n'y a pas de quoi cassé trois pattes à un canard. Sauf que la fameuse souris, avec sa crinière de lion, est en fait plate comme une limande, myope comme une taupe, elle souffle comme un phoque et rit comme une baleine. Vous restez muet comme une carpe. Elle essaie bien de vous tirer les vers du nez, mais vous sautez du coq à l'âne et finissez par noyer le poisson. Vous avez le bourdon, envie de verser des larmes de crocodile. Vous finissez par vous inventer une fièvre de cheval qui vous permet de filer comme un lièvre.

Vous avez beau être doux comme un agneau, faut tout de même pas vous prendre pour un pigeon !



Le Président

Alain Vidy





Association Vivre à St Laurent



Ce premier semestre 2011 a bien sûr été marqué par la 16^{ème} édition du Festival du Cabaret à Domicile, plus communément appelé « Le Festival », expression qui traduit bien l'ancrage profond de la manifestation dans l'esprit des gens de Saint Laurent et des alentours.

Cette année, en raison des élections cantonales du mois de mars, il se déroulait le week-end des 8 - 9 et 10 avril. Grâce à une préparation d'une grande qualité sous la houlette de Jean-Claude, son dynamique président, il a connu un succès qui ne se dément pas, tant sur le plan de la qualité musicale que sur celui de l'ambiance chaleureuse et de la convivialité.

Cependant, la fréquentation marque un léger fléchissement par rapport à la précédente édition de 2009 ; en effet, bien que le nombre de 1 000 entrées ait été dépassé le dimanche, il est en recul d'une petite centaine de personnes et l'on constate cette même baisse pour le fest-noz du samedi soir. On peut avancer deux ou trois explications à ce constat : d'une part, le changement de date qui est souvent préjudiciable à une manifestation déjà bien installée en mars et qui a pu jouer un rôle en ce sens ; d'autre part, la ville de Vannes accueillait, à cette même date, quelques centaines de groupes de danseurs et musiciens venus de toute la Bretagne pour un spectacle gratuit. Enfin, il est incontestable que l'attrait pour le fest-noz ou le fest-deiz marque une certaine érosion, même si la musique bretonne sait se renouveler, garder de sa qualité et de sa créativité et semble toujours bien « s'exporter », le dernier CD de Nolwenn Leroy en étant une éclatante démonstration.

A l'heure du bilan financier, il apparaît que les résultats montrent un solde positif d'environ 4 000 euros, grâce aux aides financières des collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Général, CCVOL).

Pour remercier les nombreux et fidèles bénévoles du Festival, les membres du bureau ont organisé le vendredi 3 juin, une soirée de remerciement sous forme de buffet campagnard, animé par un as de l'accordéon et de la chanson à texte « bleu- blanc- rouge » et à l'humour décapant, JOB ; ce dernier a vite conquis tout son auditoire et a permis de passer une soirée fort sympathique.

Pour ceux qui souhaiteraient découvrir quelques musiciens ou revivre quelques moments du festival, il est toujours possible de le faire en allant sur Internet et en tapant « avelenn » (ou Festival du Cabaret à Domicile, ou Le Bour-Bodros, Langat- Moisson, ...) sur Google ou directement sur Youtube.

Lors de sa dernière réunion, le bureau de l'AVSL a déjà pensé à la prochaine édition, avec comme principal sujet, le choix d'une date au mois de mars 2012. Les différents membres hésitent entre le retour au traditionnel deuxième week-end de mars ou le report vers le dernier week-end du mois, au moment du passage à l'heure d'été.

Pour l'instant, la question n'a pas été tranchée et une décision sera prise à la rentrée de septembre.

Le président et tous les membres du bureau remercient très sincèrement tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, participent au bon déroulement du Festival et tout particulièrement ceux qui acceptent d'ouvrir leur maison aux musiciens et au public.

Bonnes vacances !



ETOILE DE L'OUST SAINT CONGARD - SAINT LAURENT

Notre saison 2010-2011 s'achève sur de bons résultats.

FOOTBALL

36 licenciés 2 équipes



- ✓ L'équipe A évoluant en 4^{ème} division classée 2^{ème} de leur groupe et accède en 3^{ème} division
- ✓ L'équipe B évoluant en 4^{ème} division classée 6^{ème} de leur groupe

BASKET

46 licenciés 6 équipes



- ✓ 1 équipe poussine classée 5^{ème} de leur groupe en USCM
- ✓ 1 équipe minime classée 2^{ème} de leur groupe en USCM
- ✓ 1 équipe cadette classée 5^{ème} de leur groupe en USCM
- ✓ 1 équipe cadette regroupée avec Malestroit GO classée 2^{ème} de leur groupe en FF2B
- ✓ 1 équipe sénior classée 11^{ème} de leur groupe en FF2B
- ✓ 1 équipe loisirs

Je remercie :

- les municipalités pour leurs subventions qu'elles nous accordent ainsi que l'entretien du terrain et de la salle des sports.
- Aux entraîneurs des équipes basket et foot qui sont toujours assidus pour l'encadrement.
- Aux arbitres bénévoles dans leurs tâches difficiles.
- Merci également aux commerçants, artisans pour leur générosité, aux spectateurs pour leurs encouragements, aux membres du bureau, aux dirigeants, aux bénévoles, licenciées, licenciés, aux parents pour leur dévouement au club et ceux qui suivent avec intérêt toutes les compétitions de leurs équipes.
- Merci à toutes les personnes qui participent à la réussite des repas « potée », « jambon à l'os », bénévoles, joueurs sans oublier nos cuisiniers qui préparent d'excellents repas avec toujours autant de joie et de motivation.



Je souhaite à tous de bonnes vacances, joueurs, joueuses, dirigeants, entraîneurs en préservant notre esprit « club », notre envie et notre investissement afin de l'orienter vers de bons moments riches en victoires et émotions pour la prochaine saison 2011-2012.

Pour tous ceux qui désirent pratiquer le basket et le football pour la prochaine saison et avoir des renseignements contactez le **02 97 43 52 02**



Le Président
Dominique JOUENEAUX

Animations Informatiques de votre Cyber-base

Le Forum Inter'@ctif à Saint Laurent sur Oust vous propose plusieurs parcours pour découvrir ou approfondir vos connaissances en informatique. Voici le calendrier des animations proposées de **septembre à décembre 2011**, inscrivez-vous dès maintenant à un ou plusieurs de ces parcours pour bien préparer votre rentrée Multimédia !



P1 découverte : pour se lancer

- 1) D'où vient l'ordinateur et comment ça marche ?
- 2) La souris, les icônes, le bureau, les fenêtres
- 3) Se déplacer, le menu démarrer, dossiers, fichiers...
- 4) Le clavier : toutes les touches importantes !
- 5) Saisir et retravailler un texte court.
- 6) Saisir, mettre en forme un texte, insérer une image.
- 7) Internet, vocabulaire et bases de la navigation.
- 8) Recherche de l'information et surfer sur le Web.
- 9) Créer sa boîte de courrier électronique sur Gmail
- 10) Envoyer des pièces jointes, gérer ses contacts...



P2 Traitement de texte : pour approfondir

- 1) Saisie, mise en page, techniques de sélection de texte
- 2) Mettre en forme un texte et insérer des images ...
- 3) Utilisation approfondie de la barre d'outils image.
- 4) Présenter une recette de cuisine, utilisation des puces...
- 5) Rédiger et mettre en forme une lettre : tabulations...
- 6) Créer une carte de vœux, un menu, une invitation.



P3 Internet 2.0 : pour aller plus loin

- 1) Récupérer des images d'internet et les imprimer
- 2) Découvrir les sites administratifs, les impôts...
- 3) Découvrir l'univers des blogs
- 4) Acheter sur le Web, risques et avantages
- 5) Le courrier électronique avec Gmail
- 6) Suite échanger des pièces jointes, les options...
- 7) Messagerie instantanée et dialogue en ligne (chat)
- 8) Créer un compte sur un réseau social : Copains d'avant...
- 9) Personnaliser sa page d'accueil avec Igoogle
- 10) Découvrir la terre en 3D : Google Earth



P4 Multimédia : pour découvrir

- 1) Se servir d'un appareil photo numérique
- 2) Picasa pour organiser, retoucher, optimiser ses photos
- 3) Aller plus loin avec Picasa, graver, diffuser ses photos
- 4) Créer un diaporama avec PowerPoint ou Impress.
- 5) Suite... personnalisez votre diaporama et animez-le !
- 6) Suite... Gérez les transitions et diffusez-le !



P5 Protéger ses données : pour s'initier

- 1) Aller + loin avec son ordi, configurer, installer, l'entretenir : panneau de configuration
- 2) Se prémunir : pare-feu, anti-virus, anti-spyware...
- 3) Sauvegarder ses documents : clef USB, graveur...
- 4) Une session pour récapituler !



P6 Vidéo Numérique : (me contacter)

- 1) Techniques de base de la prise de vue et de son
- 2) Importer ses vidéos et préparer un montage
- 3) S'initier au montage vidéo avec Movie Maker
- 4) Enregistrer et projeter ses films : écran, Internet...



P7 Tableur : pour découvrir

- 1) Notions de tableur, les cellules et les bordures
- 2) Approche des formules
- 3) Approfondissement des formules
- 4) Faire sa comptabilité personnelle
- 5) Créer un bilan de sa comptabilité avec des graphiques

Forum Inter'@ctif

Modalités : Adhésion annuelle de 10€/pers, 12€/foyer, 30€/PME/Asso et 1,5€ la séance dans le cadre d'un parcours ou 2€ à la carte. (Hors CCVOL : 15€/pers, 17€/foyer, 40€/PME puis 2€/atelier ou 3€/carte)

Les séances durent 1h30 et se déroulent toutes les semaines à **partir de la date indiquée**, même jour, même heure sauf exceptions. **Dates de démarrage** des prochaines sessions :

P1 découverte

Mercredi 28/09 14h30
Jeudi 29/09 9h15

P2 Traitement de texte

Mercredi 7/09 9h30
Mercredi 7/09 17h30
Vendredi 16/09 14h30

P3 Internet 2.0

Mercredi 31/08 11h00
Mercredi 31/08 16h00
Vendredi 09/09 11h00
Mercredi 19/10 9h30
Mercredi 19/10 17h30
Vendredi 28/10 14h30

P4 Multimédia

Jeudi 8/09 17h30
Vendredi 9/09 9h30
Mercredi 14/09 19h00
Vendredi 16/09 16h00
Mercredi 23/11 11h00
Mercredi 23/11 16h00

Vendredi 21/10 9h30
Mercredi 16/11 19h00
Vendredi 18/11 16h00

P7 Tableur

Mardi 15/11 16h00



P5 Protéger ses données

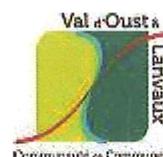
Jeudi 20/10 17h30



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Cédric André votre animateur Cybercommunautaire :

Rue Gréneuc, le bourg
56140 Saint Laurent sur Oust

Plus d'infos par **tél : 02.97.72.24.90**, **courriel : cyber@ccvol.com**
ou sur **www.ccvol.com** dans la rubrique Vie Culturelle puis Cyber-base
Cybercommune



Semaine Bleue 2011 du 12 au 22 Octobre

Dans le cadre de la Semaine Bleue (Semaine Nationale en faveur des retraités), le Relais Gérontologique de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux, en partenariat avec les acteurs gérontologiques du territoire, organise différentes actions.

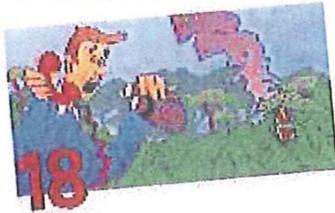
En voici le programme :



- **Rencontre des seniors** sur le thème des **arnaques et du démarchage abusif** : le **lundi 17 octobre** de 14h à 17h30 à la salle multifonctions de Pleucadeuc. Gratuit et ouvert à tous
Intervention des réservistes de la gendarmerie et de l'association Familles Rurales
Saynète proposée par la troupe de théâtre de Ruffiac
- **Cinéma** : « **Les Témoins des solidarités d'antan** », réalisé dans le cadre de l'action sur la sauvegarde de la mémoire : le **mardi 18 octobre** à 14h30 à l'Armoric Cinéma de Malestroit. Gratuit et ouvert à tous
- **Kermesse intergénérationnelle bretonne** :
 - Le mercredi 12 octobre de 14h30 à 16h 30 :
 - dans les locaux de l'ALSH (centre de loisirs) de Malestroit pour les résidents d'établissements et les personnes aidées à domicile de Malestroit, Caro, Ruffiac, Saint Laurent sur Oust et Saint Nicolas du Tertre
 - dans les locaux de l'ALSH (centre de loisirs) de Sérent pour les résidents d'établissements et les personnes aidées à domicile de Sérent, Bohal, Saint Guyomard
 - Le mercredi 19 octobre de 14h30 à 16h30 :
 - dans les locaux de l'ALSH (centre de loisirs) de Malestroit pour les résidents d'établissements et les personnes aidées à domicile de Pleucadeuc, Missiriac, Saint Marcel et Saint Congard
 - dans les locaux de l'ALSH (centre de loisirs) de Malestroit pour les résidents d'établissements et les personnes aidées à domicile de Lizio, Saint Abraham, La Chapelle Caro, Le Roc Saint André
- **Et si on chantait !** : après midi de **chants traditionnels bretons** animé par des chanteurs et des sonneurs du pays de Malestroit et organisé au sein des médiathèques municipales :
 - de Malestroit, Pleucadeuc et Missiriac le **jeudi 20 octobre** de 14h30 à 16h
 - de Sérent, Ruffiac et Caro le **vendredi 21 octobre** de 14h30 à 16h
 Gratuit et ouvert à tous
Inscription auprès des médiathèques, du club de retraités de votre commune ou du Relais Gérontologique (02 97 75 16 58)
- **Vieilles comptines** proposées par des résidents de la MARPA de St Marcel pour les enfants du multi-accueil de Malestroit : le **jeudi 13 octobre** à 14h30 à la Maison de l'enfance de Malestroit
- **Bébé bouquine** en partenariat avec la médiathèque de Malestroit, le foyer logement de Malestroit et le RAM (Relais Assistantes Maternelles) de la CCVOL : le **vendredi 21 Octobre** à 10h15 au Foyer Logement
- « **Dis mamie, raconte-nous une histoire** », heure du conte destinée aux jeunes enfants : le **samedi 22 octobre** à 10h45 au Pass'Temps (médiathèque de Malestroit)
- **Exposition sur la chanson française**, de la chanson populaire à aujourd'hui, à la médiathèque de Malestroit : tout au long du mois d'octobre

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Mlle Elodie GUENNEC, coordinatrice du Relais Gérontologique de la CCVOL par téléphone : 02 97 75 16 58 ou par mail : seniors@ccvol.com

Savoir se protéger et protéger les autres



En prévention :

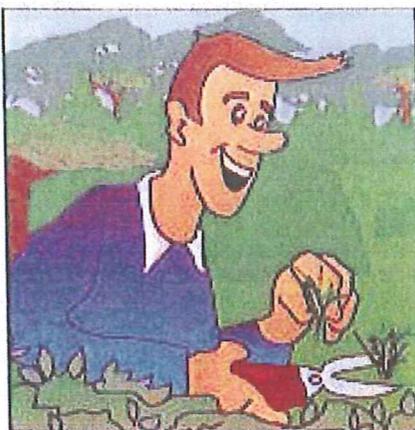
- ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité. Article L 322-1 du code forestier ;
- n'allumez pas de feu, même si vous pensez avoir pris toutes les précautions.
- Ne jetez jamais les mégots par la fenêtre de votre voiture.
- respectez les interdictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risques.



si vous êtes témoin d'un début d'incendie, prévenez de toutes façons le 18 (112, numéro européen) et essayez de localiser le feu avec précision. Essayez de l'éteindre avec de la terre, du sable ou de l'eau.



Si vous habitez en forêt :



• tous les abords des constructions situées dans ou à proximité des forêts (200 m) doivent être débroussaillés sur une distance de 50m, sans tenir compte des limites de la propriété (extension possible à 100 m par arrêté municipal). Le débroussaillage est obligatoire et à la charge

En gardant votre sang froid, en prenant les mesures adaptées à votre sécurité et à celle des autres, vous devenez acteur de la Sécurité civile.

du propriétaire. Les voies d'accès privées doivent par ailleurs être débroussaillées sur une largeur de 10m de part et d'autre (article L321 du code forestier). Évacuez ces déchets. Secs, ils deviennent des combustibles dangereux.

• pas de gouttière ou de descente en matière plastique.



• équipez votre conduit de cheminée d'un grillage pour éviter l'entrée des braises.

• ne stockez pas vos réserves de combustibles (bois, fuel, butane) accolées à la maison.



• le cas échéant, rendez votre piscine accessible aux sapeurs-pompiers et prévoyez une motopompe à moteur thermique.

• ne plantez pas de végétaux près des ouvertures et si la maison est ombragée par un grand arbre, élaguez-le. Évitez chêne, Kermès, cyprès, mimosa, eucalyptus qui sont très inflammables, ainsi que les végétaux épineux et conifères. Ne laissez aucune branche à moins de 3 mètres de la façade.



• n'opérez aucun brûlage dans la période d'interdiction en général entre avril et septembre et de toutes façons jamais en cas de vent. Contactez votre mairie pour connaître les autres mesures éventuelles en cours.

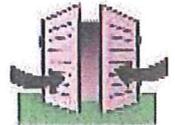
En cas d'incendie déclaré

Dans votre maison (le meilleur abri) :

• arrosez les abords de votre maison ainsi que les façades et rentrez au moins un tuyau d'arrosage qui servira après l'incendie.



• fermez volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation et placez en bas des portes des serpillières mouillées.



• habillez-vous avec du coton et mettez un linge humide sur le nez pour vous protéger des fumées.

• garez les voitures, vitres fermées, contre les façades opposées à la direction du feu.

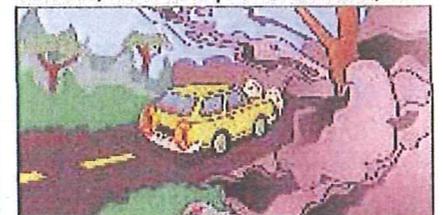
• Laissez votre portail ouvert pour les secours.

• n'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des forces de l'ordre.

En voiture :

• si vous avez le temps, recherchez un endroit dégagé pour y stationner ;

• si le front de feu traverse la route, abritez-vous, ne sortez pas du véhicule, fer-



mez les vitres et allumez vos feux pour être vu des secours.

À pied :

• recherchez un écran de protection (rocher, mur...) et placez un linge humide sur votre visage.



Le feu passe en général très vite, moins de 10 mn (20 à 50 m à la minute).

Ecole Immaculée

Projet 2011-2012 - Aménagements et travaux

APPEL AUX DONNS

Madame, Monsieur,

L'école Immaculée de Saint Laurent Sur Oust, afin de soutenir son projet de rénovation des locaux et d'agrandissement, lance un appel aux dons à toutes les personnes en mesure de le faire.

Toujours dans le seul et même but d'améliorer les conditions d'accueil, de vie et d'apprentissage des élèves de notre établissement, les différents acteurs de la communauté éducative ont mené depuis plus de six mois une réflexion dans plusieurs domaines:

- rénovation du bâtiment très ancien afin de mettre aux normes les installations.
- l'agrandissement des locaux afin que les enfants et les enseignants aient un environnement plus fonctionnel.
- création de sanitaires extérieurs aux normes.
- une prise en compte des obligations d'accessibilité de l'établissement par rapport à l'accueil d'enfants handicapés.
- l'achat de nouveaux équipements pédagogiques.

Aujourd'hui vous avez la possibilité d'apporter votre soutien à notre école en faisant un don déductible fiscalement à 66%!

Au nom de toute la communauté éducative et en premier lieu de la part des élèves, nous vous adressons par avance nos plus vifs remerciements.

La Directrice
Solène VILAIN

La présidente d'OGEC
Morgane PERRET

DEDUCTIBILITE FISCALE

Personne physique:

La réduction d'impôt est égale à 66% du montant de ces dons.
Ces derniers étant pris en compte dans la limite de 20% du revenu imposable.

Entreprises: 60% des sommes versées dans la limite de 0,5% du CA

Exemple de don :

Somme versée: 100 euros

Déduction: 66 euros

Coût réel: 34 euros

Le don est à effectuer par chèque libellé à l'ordre de A.E.S.E.C,
association de l'enseignement catholique habilitée à recevoir des dons.

Un reçu fiscal correspondant vous sera adressé.

BON DE SOUTIEN

Oui je soutiens le projet de l'école Immaculée de Saint Laurent sur Oust

Je fais un don de.....Euros.

Par chèque libellé à l'ordre de A.E.S.E.C
(Association d'entraide et de solidarité de l'enseignement catholique habilitée à recevoir des dons et établir des reçus fiscaux)

NOM:

Prénom:.....

Adresse:

.....

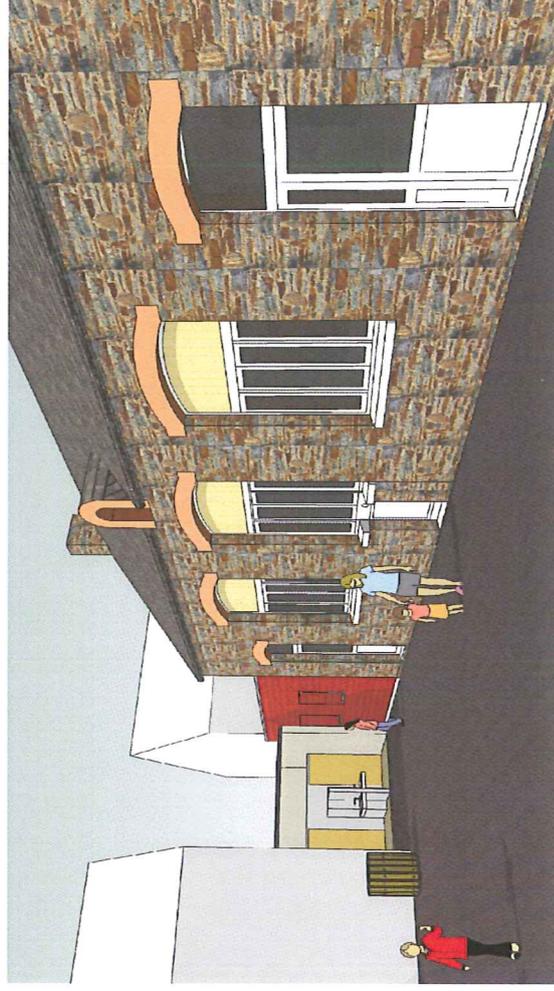
Don à adresser à :

Ecole Immaculée
Rue des Vervignes
56140 SAINT LAURENT SUR OUST

Ecole Immaculée

Projet 2011-2012
Aménagements et travaux

APPEL AUX DONNS



Les simulations graphiques présentées sont des documents de travail